

FORUM

Quel urbanisme pour l'air de nos villes ?

Le 04 avril 2018 – UGC Ciné Cité Strasbourg

Organisé par L'Eurométropole de Strasbourg en partenariat avec ARS Grand Est, AtMO Grand Est et l'ADEUS

« La préoccupation pour la qualité de l'air est presque une tradition alsacienne. Le premier indice de France a été diffusé en Alsace, en 1990 par l'Aspa, l'association agréée pour la surveillance de la pollution atmosphérique, devenue Atmo Grand Est, qui fut aussi l'initiatrice des communiqués d'alerte, des mesures de particules. Cette attention particulière portée à la pollution atmosphérique tient à la configuration même de la région, une cuvette coincée entre Vosges et Forêt Noire, un secteur peu venteux qui piège la pollution. » (Extrait de *Qualité de l'air : un objectif partagé*, Eurométropole de Strasbourg, Mars 2019)

La rencontre s'est articulée autour d'échanges et de deux tables rondes :

- Rôle des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (Aasqa) et outils à disposition des collectivités
- Pollution atmosphérique urbaine et santé
- L'approche réglementaire croisée air et urbanisme,
- La prise en compte de la qualité de l'air dans un projet urbain : l'exemple de l'écoquartier Danube,

et de la visite du Parking Vert Danube et de la Tour Elithis.

La matinée d'échange a été animée par Nathalie Croise, journaliste spécialiste des questions environnementales.

Intervention de Robert HERMANN, Président de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS)

L'EMS est engagée dans la reconquête de la qualité de son air et contre la pollution. Pour ce faire elle met en œuvre des actions concernant les déchets et essaye de modifier les pratiques de ses résidents notamment en matière de mobilité mais également concernant le logement (isolation, consommation énergétique...).

D'ici juin, le « Grenelle des mobilités » sera effectif. Cette démarche a été officiellement lancée le 23 mars 2018 par la région Grand Est et l'EMS.

Dans un même temps, le Plan Partenarial d'Aménagement intègre la transformation de l'A35 en boulevard urbain, tout comme le PLU et le SRADDET.

Rôle des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (Aasqa) et outils à disposition des collectivités

Jean-François HUSSON, Sénateur de la Meurthe et Moselle et Président d'AtMO Grand Est

En France, la pollution de l'air est à l'origine de 48 000 décès par an, soit 9% de la mortalité nationale et 9 millions à l'échelle planétaire.

En 2015, le Sénat, lors d'une commission d'enquête, a montré le coût économique et financier de la pollution de l'air. En effet cette dernière coûte 100 milliards d'euros à l'Etat.

La COP 21 s'est engagée à mobiliser 100 milliards d'euros pour réduire les gaz à effet de serre (GES). Cependant de nombreux rapports sur cette question sont rédigés et entraînent une effervescence autour de ce sujet mais aucune action concrète n'est réalisée.

Pour reconquérir la qualité de l'air il faut une démarche d'intégration, il faut penser ensemble et non plus chacun de son côté mais pour cela il faut mettre en place de l'accompagnement. *Exemple du secteur*

de l'industrie : il faut verdir les sites industriels mais pour cela il faut accompagner les industriels dans cette démarche.)

Pollution atmosphérique urbaine et santé

Sylvia MEDINA, Epidémiologiste à Santé Publique France

Le 3 avril 2019, est paru le nouveau rapport « State of Global Air » publié par Health Effects Institute. Ce rapport met en évidence que la pollution de l'air est un enjeu de santé publique. La pollution de l'air est le 5^{ème} facteur de risque de mortalité dans le monde mais aussi la 2^{ème} cause de maladie non transmissible (maladie chronique). De plus, l'espérance de vie des personnes ayant 30 ans ou plus a diminué de 27 mois.

De nouvelles études sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé ont montré qu'elle pouvait provoquer des troubles de la reproduction, engendrer le diabète de type II, développer l'asthme, augmenter la susceptibilité des infections respiratoires... et même se retrouver dans le sang.

Les mécanismes d'actions des polluants sur notre santé sont au nombre de 3 :

- Toxicité directe
- Action indirecte par effet d'inflammation des voies respiratoires
- Affaiblissement des mécanismes de défenses de l'organisme.

La pollution atmosphérique est considérée comme tueur invisible.

Les actions à mettre en œuvre pour améliorer nos conditions de vie peuvent être de plusieurs ordres :

- Actions décisionnelles : réduire l'exposition de la population à la pollution atmosphérique en passant par des législations, les aménagements urbains, les politiques agricoles...
- Action scientifique : quantifier le risque sanitaire de la pollution
- Action citoyenne : pratiquer une activité sportive régulièrement. Même en présence de pollution, une heure d'activité sportive est bénéfique pour la santé, au-delà de 6h celle-ci n'est pas bénéfique.

L'organisme Santé Publique France recommande 30 minutes de sport par jour.

Concernant la pratique d'activité sportive, il faut changer de paradigme : il ne faut pas réduire son activité sportive à cause de la pollution mais réduire la pollution pour pratiquer du sport.

Table ronde 1 : Approche réglementaire croisée air et urbanisme

Frédéric AUFRAY, urbaniste référent santé à Rennes Métropole

Rennes métropole a vu le jour en 2015, et compte 43 communes.

La ville a réalisé un Plan Local Santé Ville de Rennes en 2011, actuellement en cours d'actualisation. Dans ce sens, la métropole est en train de développer un Plan métropolitain urbanisme et santé.

La métropole a lancé la démarche ISadOrA : Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagements. Ainsi, l'inscription de la santé est systématique dans les documents d'urbanisme (PLUi, PCAET, PDU, PLH).

Le PLUi de la métropole rennaise se veut volontariste et est orienté pour une métropole du bien-être. Il contient des orientations fortes concernant la question de la santé telle que la lutte des inégalités en matière de santé, et a pour objectif de réduire la présence des populations dans les lieux pollués.

Des zones de vigilance ont été définies de part et d'autre des axes majeurs (25, 75 et 100 mètres) ainsi qu'autour des lignes hautes et très hautes sonores. Ces zones sont accompagnées de recommandations concernant l'organisation d'aménagement, architecturale et paysagère pour la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores.



En Bretagne, il existe également le RBUS, Réseau Bretagne Urbanisme et Santé, initié en 2010 dans le cadre du programme régional santé environnement. C'est un réseau engagé pour la promotion d'un urbanisme favorable à la santé.

Claire Marie ROUCHOUSSE, agence d'urbanisme de la région stéphanoise, EPURES

Le quartier du centre-ville de Rive-de-Gier (Loire, Auvergne-Rhône-Alpes), a été choisi comme terrain d'expérimentation pour la démarche « urbanisme favorable à la santé ». La commune de Rive-de-Gier est traversée par une autoroute et accueille une population plus pauvre et plus fragile que la moyenne (quartier ANRU).

L'agence d'urbanisme a été mandatée pour apporter des déterminants techniques concernant la santé.

Sept déterminants de la santé ont été pris en compte :

- La co-exposition au bruit et à la pollution atmosphérique
- L'exposition aux îlots de chaleur
- L'accès piéton aux services, commerces...
- L'accès piéton aux transports en commun
- L'accès piéton aux espaces récréatifs
- Le niveau de dégradation de l'habitat.

Chaque déterminant a été décliné, à la parcelle, en trois niveaux : favorable, neutre, défavorable.

Le croisement des 7 déterminants a permis de déterminer les secteurs favorables pour la santé des habitants et les secteurs défavorables en vue d'intervention d'aménagement.

L'objectif est de traduire cette démarche à une échelle plus large et de l'intégrer dans les PLU, SCOT, projet urbain...

Yves BUR, Vice-Président de l'EMS en charge de l'élaboration du PLU

L'Eurométropole, pour réduire les polluants sur son territoire, a engagé un PLUi « 3 en 1 » en intégrant le plan de déplacement urbain (PDU).

L'Eurométropole souhaite favoriser les alternatives à la voiture individuelle notamment grâce au développement du réseau de tramway, et l'instauration de ligne de bus à haut niveau de service. Elle a aussi pour projet de développer une ligne de train express appuyée par le réseau ferré existant sur le territoire de l'EMS, qui compte 13 gares.

De nombreuses actions ont déjà été mises en place telles que la diminution des zones de stationnement à proximité des transports en commun ou encore la mise en place des vignettes Crit'air.

Concernant les politiques énergétiques, le réseau de chaleur urbain se développe.

Le PLUi a pour perspective d'intégrer une OAP thématique « Air-Climat-Energie » avec les traductions réglementaires d'évitement des établissements sensibles, d'éloignement (effet barrière grâce aux bâtiments ou végétaux) et le principe d'adaptation des formes urbaines (logements traversant, densification, éviter les rues canyon).

Claire CHAFFANJON, Cheffe du service Transition Energétique Logement Construction à la DREAL Grand Est

Les démarches locales se construisent dans le temps long et dans des cadres réglementaires qui évoluent et impulsent des actions.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Strasbourg datant de 2011 est en cours de révision. Ce plan s'applique aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux zones dans lesquelles les valeurs limites de la qualité de l'air ne sont pas respectées.

La DREAL, en partenariat avec AtMO Grand Est, a mis au point un guide pour accompagner les collectivités dans les démarches du PPA.



En complément du PPA, les préfets ont demandé d'établir des « feuilles de route » sur la qualité de l'air afin de définir des actions concrètes de court terme permettant d'enregistrer rapidement des progrès, en renforçant les moyens mobilisés en faveur de la qualité de l'air.

Cédric Messier, chef du bureau qualité de l'air au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Actuellement, il y a un contentieux vis-à-vis des « feuilles de route » qui ne sont pas assez contraignantes.

La commission européenne n'est pas convaincue par le plan d'action NO₂, qui lui aussi n'est pas assez contraignant.

La réduction du niveau de NO₂ mesuré est entravée par une croissance démographique et le développement de nouveaux modes de transports.

Depuis son instauration en 2017, 12 millions de vignettes Crit'air ont été distribuées.

En 2019, la Loi Mobilité a permis de mettre en place, à Strasbourg, des zones à faibles émissions.

Cependant, l'EMS a mis en place différentes actions structurantes pour améliorer la qualité de l'air :

- Plan Vélo et Mobilité
- Renforcement des transports en commun
- Bornes de recharges pour voiture électrique
- Flottes de bateaux touristiques sont passées au GTL (Gas to Liquid)
- Réponse à l'appel à projet AACT-AIR « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air »

Table ronde 2 : Prise en compte de la qualité de l'air dans un projet urbain : l'exemple de l'écoquartier Danube

Présentation du projet des Deux Rives réalisé par la SPL Deux-Rives en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=CEatwVQcDWU&feature=youtu.be>

Alain CHIESA, Directeur opérationnel adjoint de la SERS (aménageur de l'écoquartier)

Le projet de la ZAC Danube a eu l'approbation de la collectivité en janvier 2008. La même année le premier PPA entre en vigueur.

Ce n'est qu'en 2012 que la prise en compte de la qualité de l'air est croissante alors que le programme de la ZAC est arrêté en 2011 intégrant le raccord du quartier au chauffage urbain et une politique mobilité forte. Cependant, la question de la pollution routière interne au quartier lié au trafic de l'avenue du Rhin (RN4) apparaît tardivement. Au départ de la démarche de la ZAC, tous les accents étaient focalisés sur la pollution du sol et non de l'air.

AtMo Grand est a participé à l'étude de la pollution et de la qualité de l'air de cette avenue, qui est devenue un sujet de recherche.

Les résultats de cette recherche montrent que la forme urbaine du quartier a un impact sur la qualité de l'air.

Diane ROLIN, Architecte du groupe NUNC Architectes (maîtrise d'œuvre de l'école maternelle Danube et de 50 logements)

Le cahier des charges pour la construction de l'école de l'écoquartier Danube incluait la construction de logements sociaux pour aboutir à une volumétrie protégeant les espaces extérieurs, de l'école, de la pollution.

La station de mesure d'AtMO Grand Est a été déplacée dans la ZAC Danube à proximité de l'Ecole.



Grégoire KLOTZ, Riverain de l'écoquartier Danube et membre du collectif d'habitants

Le collectif d'habitant a pris le statut d'association de quartier en septembre 2018.

L'association s'est associée à l'association de quartier du Neudorf pour la pétition et des manifestations pour la transformation de l'avenue du Rhin.

Françoise SCHAETZEL, Membre de la mission d'information et d'évaluation portant sur les perspectives d'évolution de l'avenue du Rhin et Présidente de l'Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air

L'écoquartier Danube va accueillir 20 000 nouveaux habitants à l'horizon 2035.

La crainte est de voir l'avenue du Rhin, qui voit circuler 45 000 véhicules/ jours dont 3 300 poids lourds, actuellement, devenir un véritable boulevard urbain.

Il faut adapter l'avenue du Rhin aux modes actifs et aux transports collectifs et non à la circulation automobile.

Avant de parler de pollution de l'air, il faut s'interroger sur la source : la circulation automobile et des poids lourds est liée à la proximité du port du Rhin.

Il faut accompagner les aménagements sur toute la chaîne de la fabrique de la ville et non seulement sur la création d'un quartier. Lors d'appel à projet, il faudrait, dès le cahier des charges, intégrer la santé et la qualité de l'air.

L'avenue du Rhin n'est pas uniquement source de pollution mais également de nuisance sonore, d'accident...

Visites du Parking vert Danube

Le parking vert Danube est un parking silo mutualisé pour l'ensemble de l'écoquartier Danube. Il compte 338 places.

L'écoquartier a été primé sur le volet mobilité.

L'ensemble du quartier compte deux parkings silo totalisant 466 places. Chaque parking compte des places pour les résidents, des places pour les visiteurs ainsi que des places pour les commerces et bureaux.

Les résidents de l'écoquartier ne sont pas propriétaires de leur place de parking. Un abonnement a été mis en place au tarif de 60€/mois au lancement et qui augmentera au fil du temps pour ne pas inciter l'utilisation de la voiture. La distribution des abonnements est gérée par l'Association syndicale libre de Danube.

La réglementation impose 1.5 places de stationnement par logement, cependant pour l'écoquartier 0.5 places de stationnement par logement ont été déterminées et 0.25 par commerce et bureau.

Cependant le bureau d'étude SARECO a réalisé une enquête ménage et a constaté qu'en moyenne, un ménage possède 0,75 véhicules et 0,5 comme souhaité.

L'EMS devait récupérer les parkings pour 1€ symbolique auprès des promoteurs mais pour des raisons financières cela n'a pas été possible.

Au lancement du projet de la ZAC, le stationnement devait être géré à l'îlot.

L'écoquartier va compter 5 voitures d'autopartage Citiz et le réseau de vélo à haut niveau de service (VéloStars) va être développé au sein du quartier.

Lors de la construction des logements, les promoteurs sont contraints de fournir des locaux à vélos ou des ascenseurs adaptés pour monter les vélos aux étages.



Visites de la tour Elithis, immeuble à énergie positive

La visite a commencé par le club social. Le club social est un espace ouvert mais couvert au dernier étage de l'immeuble et propose baby-foot, barbecue, canapé, tables et chaises pour profiter pleinement de la vue. Cet espace est géré par les locataires de l'immeuble



Le nom Elithis provient du bureau d'étude qui est à l'origine du projet d'immeuble à énergie positive.

Concernant la consommation d'énergie, une prime a été mise en place pour récompenser les locataires les plus consciencieux en matière de consommation énergétique. En effet, chaque locataire part avec une prime de 400 stück (monnaie locale) qui diminue, voire est supprimée, si la consommation d'énergie est trop élevée.

Cette prime est fixée pour les six premières années d'occupation de la tour pour initier les résidents aux bonnes habitudes de consommation. Cette prime n'est attribuée qu'aux locataires ayant signé une charte et acceptant le partage de leurs données de consommation.

L'immeuble compte 1 200 m² de panneaux photovoltaïques en façade. Il est raccordé à la chaufferie biomasse de la ville. 70% de l'énergie utilisée pour le chauffage est de l'énergie renouvelable. De l'énergie est également récupérée au niveau des siphons de douche (récupération de la chaleur de l'eau évacuée).

La visite se termine par un logement de 77m². Chaque logement possède une tablette. Cette tablette sert de visiophone, permet de gérer les lumières, le chauffage, les stores, les prises. Elle permet également de suivre en direct sa consommation d'énergie et la facturation.

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

33 avenue de Colmar, 68 200 Mulhouse

Rédaction : Cécile SCHEBACHER

Date : Avril 2019

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte

